

Arrêté du 24 janvier 2014 relatif à l'appel à candidatures pour la désignation des huit membres du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale siégeant au sein du collège des personnes en situation de pauvreté ou de

Islamisme et Dérives radicalisées

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	05/02/2014
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	AFSA1326542A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028556462

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] En cas de changement de leur situation et de rupture du lien entretenu avec l'association, ou d'absence non justifiée à trois réunions plénières d'affilée, le membre du 8e collège peut être déclaré démissionnaire [...] subvention forfaitaire annuelle du ministère des affaires sociales qui doit leur permettre d'organiser les conditions matérielles de la participation des membres aux travaux du CNLE, dans le respect des valeurs [...]

[...] La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française [...]

[...]Les huit membres du collège des personnes en situation de pauvreté ou de précarité, institué au sein du Conseil national des politiques de lutte contr[...]

TEXTES VISÉS

La ministre des affaires sociales et de la santé, Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 143-1 ; Vu le décret n° 2013-1161 du 17 décembre 2013 modifiant la composition du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE AFSA1326542A du 5 février 2014, « Arrêté du 24 janvier 2014 relatif à l'appel à candidatures pour la désignation des huit membres du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale siégeant au sein du collège des personnes en situation de pauvreté ou de ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028556462> (consulté le 31 août 2026).